

Objet : Halle Olympique - Organisation et tarifs – Ballet « La Belle au bois dormant » – Vendredi 14 février 2020 – 20h

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant la nécessité de mettre en place des tarifs pour le ballet « La Belle au bois dormant » le vendredi 14 février 2020, programmé à la Halle Olympique à Albertville,

Décide

Article 1 : Les tarifs pour le ballet « La Belle au bois dormant », programmé à la Halle Olympique à Albertville, le vendredi 14 février 2020 à 20h30 sont fixés comme suit :

- Plein Tarif
 - o Carré or : 64 €
 - o Cat 1 : 50 €
 - o Cat 2 : 39 €
- Enfant
 - o Carré or : 27 €
 - o Cat 1 : 27 €
 - o Cat 2 : 27 €
- Adhérent et CE
 - o Carré or : 59 €
 - o Cat 1 : 45 €
 - o Cat 2 : 34 €
- Gratuité pour les PMR + gratuité pour un accompagnant

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : Les autres modalités d'organisation de cette manifestation seront fixées par convention avec l'organisateur (sécurité, ...).

Article 3 : M. le Directeur de la Halle Olympique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 3 décembre 2019

Le Président
Franck LOMBARD

